

La Base Nature de la Ville Oger ... C'est qui ?

Le centre de loisirs de la Base Nature de la Ville Oger est géré par une association constituée de bénévoles : **le Comité des Quartiers de la Croix Lambert.**

Les parents qui souhaitent participer plus activement à la réflexion menée par l'association, pour un centre de loisirs de qualité, et participer à ses réunions mensuelles, sont les bienvenus.

Le rôle de l'association :

- ▶ elle est gestionnaire du centre de loisirs
- ▶ elle est employeur et, à ce titre, recrute et rémunère le personnel
- ▶ elle est garante du projet pédagogique et veille à ce que les objectifs, fixés par elle, soient respectés.
- ▶ elle est en relation avec différentes institutions : direction départementale de la cohésion sociale, la ville de Saint Brieuc, le centre d'action sociale de la ville de St Brieuc, le conseil général et le conseil régional.

Un centre de loisirs nature et environnement dans une ferme pour enfants :

La base nature de la ville Oger est une ferme pédagogique qui propose des animations jeunesse autour de la thématique NATURE/ENVIRONNEMENT.

Le centre de loisirs a été conçu avec un maximum de souplesse, offrant la possibilité aux enfants de ne pas être présents tous les mercredis. Néanmoins, le centre de loisirs de la ville Oger n'est pas une garderie, aussi nous souhaitons une certaine régularité dans la fréquentation du jeune. C'est à cette condition que les activités éducatives de qualité préparées par l'équipe d'animation de la ferme lui seront pleinement profitables.

après 9h30 : nécessité de commencer les activités de groupe (souvent à l'extérieur) et de connaître le nombre de repas pour le déjeuner.

- ▶ **Les activités du matin** se déroulent de 9h30 à 11h45.
- ▶ **Le déjeuner** est préparé par notre cuisinière et pris au centre social, ou à la ferme exceptionnellement.
- ▶ **L'après midi à la ferme** : dès 13h30, les enfants du matin rejoignent la Base Nature. Les enfants de l'après midi sont accueillis à la Base Nature entre 13h30 et 14h15.
- ▶ **Goûter** de 16h45 à 17h15.
- ▶ **Départ des enfants de 17h30 à 18h45.**
Si l'enfant doit, exceptionnellement, partir avant 17h30, les parents doivent **signer une décharge de responsabilité.**

Quelques règles simples

Nous invitons les parents à tenir compte pour la bonne marche du centre et le bien être des enfants de quelques règles simples :

Δ Habillez vos enfants avec des vêtements qui ne craignent rien et prévoyez des bottes et vêtements imperméables.

Δ L'équipe décline toute responsabilité concernant les objets de valeur, les jouets ou les confiseries apportées par les enfants.

Un programme est distribué régulièrement et en ligne sur internet : cqsl.fr

- Il vous permet de connaître les activités programmées au centre de loisirs
- Il vous informe sur les menus proposés par Sandrine
- Il vous tient au courant des manifestations grands publics organisées à la ferme (bourse aux plantes, fête de la pomme et des vieux métiers etc...)...

LE CENTRE DE LOISIRS : A PARTIR DE 6 ANS

Fonctionnement de l'accueil du mercredi

Le mercredi, le centre de loisirs fonctionne à la **demi-journée avec ou sans repas.**

Deux possibilités :

- 1- **Soit** : Prise en charge de l'enfant à l'école, par le bus municipal, puis déjeuner préparé par notre cuisinière au centre social. Ensuite, activités à la ferme.
- 2- **Soit** : Arrivée à la ferme entre 13h30 et 14h15.

L'après midi à la ferme :

A 14h15, l'équipe d'animation présente aux enfants les activités de l'après-midi, et les enfants choisissent alors leur activité.

Activité de l'après midi : de 14h15 à 16h45.

Différents ateliers sont régulièrement proposés aux enfants :

- Autour des animaux
- Jardinage
- Nature et environnement
- Cuisine

Fonctionnement des petites vacances scolaires (sauf Noël)

Le centre de loisirs fonctionne à la **journée complète** ou à la **demi-journée avec ou sans repas.**

L'inscription pendant les vacances se fait pour la semaine complète, et le paiement de la semaine sera demandé au moment de l'inscription.

- ▶ **L'accueil du matin** se fait au **centre social** de la croix saint Lambert de 7h45 à 9h30. Il n'est pas possible d'accueillir l'enfant

TARIFICATION 2015/2016

Pour les enfants de ST Brieuc et Trégueux :

- ▶ journée complète : 15,50€
- ▶ 1/2 journée : 7,00 €
- ▶ 1/2 journée avec repas et bus : 11,70 €
- ▶ 1/2 journée avec repas : 11,00€

Pour les enfants des communes extérieures :

- ▶ journée complète : 17,00 €
- ▶ 1/2 journée : 8,50 €
- ▶ 1/2 journée avec repas : 12,50€

CCAS : Un dégrèvement est accordé par le centre communal d'action social de ST Brieuc pour les enfants de ST Brieuc, en fonction du quotient familial.

Lors de l'inscription, vous devez présenter votre carte CCAS, afin que nous calculions le tarif qui reste à votre charge.

La facturation est établie chaque fin de mois. Les paiements sont à effectuer à la Base Nature de la Ville Oger.

Nous vous remercions de noter le nom de l'enfant au dos du chèque.

Pour vos règlements en espèce, exigez un reçu, qui évitera par la suite toute contestation possible.